



**AMAP « Les Biaux Arpajonnais »  
91290 ARPAJON**

Contrat d'engagement solidaire Farines et huile entre

Le producteur :	ET L'adhérent titulaire :		
EARL DES HIRONDELLES	Nom		
387 rue de l'Orme	Prénom		
91690 Guillerval	Adresse		
SIRET : 82839058300015	Tel :		
Détail des pains sur : lafermedeshirondelles.fr	Courriel		

**OBJET DU CONTRAT :** Ce présent contrat a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires pour l'achat de farine et huile en vue de soutenir le producteur.

Les signataires du contrat s'engagent à respecter les principes et les engagements définis dans la Charte des AMAP (disponible sur <http://amap-france.fr>)

Ainsi que les statuts et le règlement intérieur de l'association «Les Biaux Arpajonnais »

**L'agriculteur s'engage à :**

Produire des céréales et oléagineux en agriculture biologique

Moudre son blé avec un moulin à meule de pierre dit Astrié et triturer les graines oléagineuses en respectant le protocole de pression à froid ou d'huile vierge.

**Engagements de l'adhérent : (LE CONTRAT PEUT ÊTRE SIGNÉ EN COURS D'ANNÉE.)**

Soutenir le producteur dans sa démarche pour la période du contrat,

Certifier être à jour de sa cotisation à l'AMAP

Passer sa commande en renvoyant son contrat rempli et les règlements associés en mentionnant dans le tableau ci-après ses précommandes,

Venir prendre sa commande aux distributions ou la faire récupérer par une personne de son choix.

**MODALITES DE DISTRIBUTIONS :** Saison d'engagement : de mai à décembre 2021. Dates de distribution : tous les mois (sauf en août)

Horaires : selon les horaires habituels de la distribution des légumes.

Lieu de distribution : Atelier 29, Avenue Dauvilliers à Arpajon.

**MODALITES DE PAIEMENT :** Vous pouvez payer en 1, 3 ou 6 fois. Tous les chèques sont libellés à l'ordre de l'EARL DES HIRONDELLES, tous datés de la date du jour de la signature du contrat et remis à la trésorière de l'AMAP le jour même.

**"Tableau des commandes ci-dessous.**

Montant du préfinancement	Nombre de Chèques 1, 3, ou 6			
Numéros du (des) chèque(s)	Retrait en	Montant (1 chèques)	Montants (3 chèques)	Montants (6 chèques)
		Mai		
	Juin			
	Juillet			
	Septembre			
	Octobre			
	Novembre			

Produits	Prix	Mai	Juin	Juillet	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Farine de blé T80 2 kg	4,00 €								€
Farine de blé T80 5 kg	9,50 €								€
Farine de blé T110 2 kg	4,00 €								€
Farine de blé T110 5 kg	9,50 €								€
Farine de blé T150 2 kg	4,00 €								€
Farine de blé T150 5 kg	9,50 €								€
Farine de seigle 1,5 kg	3,00 €	X	X	X					€
Farine de petit épeautre 1,5 kg	6,50 €	X	X	X					€
Farine de maïs 2 kg	6,50 €								€
Farine de sarrasin 2 kg	6,50 €								€
Huile de Tournesol 75 cl	7,50 €								€
Total		€	€	€	€	€	€	€	€

**Causes particulières :** En cas de situation exceptionnelle (par exemple catastrophe climatique) les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les producteurs, les abonnés et éventuellement un représentant du réseau Amap Ile-de-France.

Fait en deux exemplaires à :  
Signatures du producteur et

Le :  
de l'amapien :